

Des prisons flottantes en rade de Brest : 1848 & 1871-1872

Les pontons : ce terme anodin désignait, au XIXe siècle, des navires désaffectés hébergeant des détenus avant leur déportation.

En août 1848, deux mois après l'insurrection du 21 juin, le préfet maritime Leblanc, apprenant l'arrivée prochaine à Brest de 1 200 insurgés prisonniers, fit mettre en état deux frégates, la *Guerrière* et la *Didon*, chacune pouvant héberger 600 détenus couchés dans des hamacs. La place venant assez vite à manquer, la *Belle-Poule* et l'*Uranie* servirent de renfort.

Mort de 19 insurgés

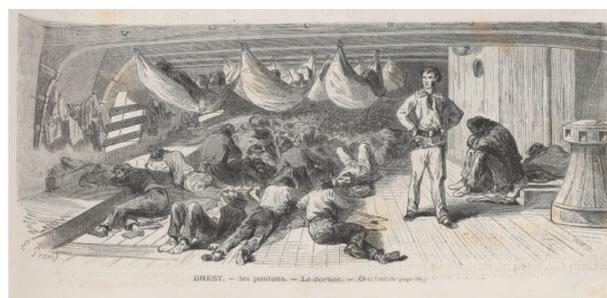
Chaque "ponton" fut placé sous le commandement d'un lieutenant de vaisseau et la surveillance de 25 hommes de garde. Le 23 août, les détenus de la *Guerrière* réclamèrent une augmentation de la ration journalière : le préfet leur opposa qu'elle était déjà supérieure à celle des marins casernés à terre ! Il leur accorda toutefois des légumes secs puis, pour faire face au froid et au nombre grandissant de malades, une blouse bleue et une paire de chaussons de laine à chacun.

19 insurgés moururent à Brest. Les autres furent pour la plupart envoyés en Algérie.

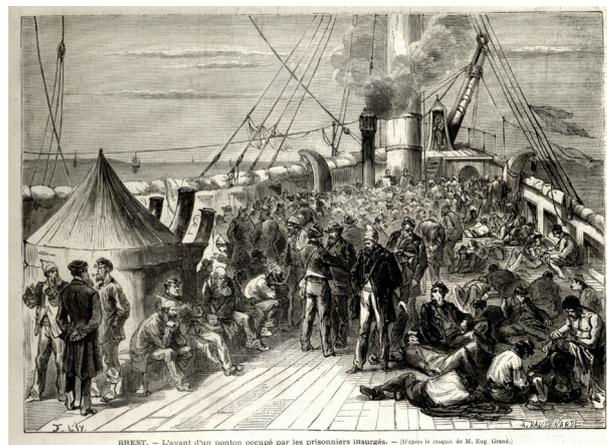
Pour Brest, la page fut tournée en 1872 : les pontons restèrent un système d'exception lié à une situation politique particulière.

Benoit Quinquis

Sources : *Brest la Rouge* de GM Thomas (éd. de la Cité) et *Chroniques d'histoire maçonnique N°31* d'André Combes.



Brest, les pontons, le dortoir - dessin de Grand ("Le Monde Illustré" du 29 juillet 1871)



BREST. — L'avant d'un ponton occupé par les prisonniers insurgés. — (D'après le croquis de M. Eug. Grand.)

Après la Commune de Paris 1871-1872

Mais les pontons brestois connurent vraiment leur "heure de gloire" après la Commune de Paris : début mai 1871, le préfet maritime Reynaud fit mettre en place la bagatelle de onze navires pouvant accueillir de 1 000 à 1 200 détenus chacun et dotés d'équipages complets.

12 000 prisonniers furent conduits vers Brest et répartis, à l'issue d'un pénible voyage, au fort de Quélerm (Roscanvel) ou sur les pontons.

Témoignages d'époque

Selon Lissagaray (1838-1901) :

Les prisonniers, parqués dans des cages faites de madriers et de barreaux de fer, disposées à droite et à gauche des batteries, ne recevaient un filet de lumière que des sabords cloués. Nulle ventilation.

Un système d'exception

171 détenus périrent, les autres furent expédiés en Nouvelle-Calédonie ou en Algérie.

